



590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

0 : 031 283100021-20170126-DE0017\_05-DE

**Centre de Gestion**  
**de la Fonction Publique Territoriale**  
**de la Haute-Garonne**

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 26 JANVIER 2017

### **DELIBERATION N°2017-05**

**OBJET : Contentieux Madame Elodie DELEMOTTE c/ CDG31  
Traitement de la Demande indemnitare de Mme ELODIE DELEMOTTE**

**Ont participé à la présente délibération :**

#### **COLLEGE DES COMMUNES**

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, M. SAVELLI, MM. SOLERA, CARON-JOURDA, PORRET, GRENIER, KARSENTI, Mme DESMETTRE, MM. TENE, LAVAL, Mme BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : MM. POUVILLON, CHATONNAY, CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. RASPEAU représenté par M. SAVELLI.

#### **COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Administrateurs titulaires présents : Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par M. LAVAL.

#### **REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT**

Administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. IZARD.

### **Contenu délibération :**

Le Président rappelle aux administrateurs qu'un contentieux avait été ouvert devant le tribunal administratif de Toulouse en 2014, contre le CDG31, par Madame Elodie DELEMOTTE dans le cadre de l'organisation du concours interne d'accès au grade d'ingénieur territorial, session 2013, organisé par le CDG31. Candidate à ce concours, Madame Elodie DELEMOTTE avait été déclarée, à l'issue des épreuves orales d'admission, non admise par le jury.

Le Président indique que le tribunal administratif a rendu un jugement, en date du 02 novembre 2016, défavorable au CDG31. En suite de ce jugement, Madame DELEMOTTE a transmis à l'établissement une demande indemnitaire pour réparation des préjudices prétendument subis au titre de la décision administrative annulée. Elle précise dans sa demande que l'absence de réponse du CDG31 à ses prétentions la conduira à saisir le tribunal administratif compétent.

Le Président informe l'Assemblée qu'à la suite du mandat qu'elle lui a confié le 8 décembre 2016, il a introduit une requête contre le jugement précité devant la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Le Président précise aux administrateurs qu'une action en réparation engagée par cette candidate devant le tribunal administratif constituerait un nouveau contentieux, en dépit de sa connexité avec celui tranché par le tribunal administratif le 2 novembre dernier. Il convient donc de l'habiliter à défendre les intérêts du CDG31 dans le cadre de cette nouvelle procédure éventuelle.

Le Président rappelle que toute démarche transactionnelle appellera une validation de l'Assemblée.

### **Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :**

- D'habiliter le Président du CDG31 à agir en justice dans le cadre du litige indemnitaire ci-dessus exposé, et à assurer la défense du CDG 31 devant tribunal administratif de Toulouse, en cas de saisine par la requérante ;
- De préciser que le Président rendra compte à l'Assemblée délibérante des suites de cette affaire.

Fait à Labège,  
Le 26 janvier 2017.

Le Président,

Pierre IZARD